



Rapport

Comité ad hoc sur la Formation continue à l'Université de Montréal

Mars 2010

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE : NOTIONS GÉNÉRALES	1
1. Mandat du comité	1
1.1 Mandat du comité	
1.2 Composition du comité	
2. Démarche du comité	2
3. Définition de la formation continue et de sa clientèle	3
4. Formation continue et mission des universités	4
5. Modèles d'organisation de la formation continue au sein des universités ..	6
DEUXIÈME PARTIE : LA FORMATION CONTINUE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL..	8
6. La Faculté de l'éducation permanente : statuts et développement.....	8
6.1 Mandat et réalisations de la FEP	
6.2 Perception à l'interne	
6.3 Développement de nouveaux programmes	
6.3.1 Les statuts	
6.3.2 Au premier cycle	
6.3.3 Au deuxième cycle	
6.4 Offre de formation délocalisée et développement	
6.5 À retenir	
7. Les activités de formation continue à l'UdeM	12
7.1 Constats	
7.2 À retenir	
8. Fréquentation des programmes	15
8.1 Introduction	
8.2 Crédits étudiants	
8.2.1 Crédits étudiants générés au premier cycle	
8.2.2 Crédits étudiants générés au deuxième cycle	
8.3 Nouveaux effectifs étudiants en formation continue	
8.4 À retenir	

9. Considérations d'intérêt.....	21
9.1 Corps enseignant et participation des professeurs aux activités de formation continue	
9.2 Moyens pédagogiques et importance de la reconnaissance des acquis	
9.3 Qualification du baccalauréat par cumul de certificats	
9.4 À retenir	
10. Aspects financiers	24
10.1 Contexte	
10.2 Formation continue créditée	
10.2.1 Au premier cycle	
10.2.2 Au deuxième cycle	
10.3 Formation non créditée	
10.3.1 Secteur professionnel	
10.3.2 Secteur culturel	
10.4 À retenir	
11. Conclusions et recommandations	29
12. Annexes.....	35
Annexe 1 : Historique de la FEP	
Annexe 2 : Sommaire des activités de formation continue dans les facultés	

PREMIÈRE PARTIE : NOTIONS GÉNÉRALES

1. Mandat du comité

1.1. Mandat du comité

Le mandat du Comité ad hoc sur la formation continue, tel que défini par le Provost, consiste à réfléchir sur l'avenir de la formation continue à l'Université de Montréal et à en camper le développement. À moins de dix-huit mois de la fin du mandat du doyen de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), il importe de faire le point sur la place et le développement de la formation continue à l'UdeM. Comprenant que l'avenir et le développement de notre institution s'articulent tant en termes de formation diplômante que de formation non-créditée, de formation de premier cycle ou des cycles supérieurs, de formation sur mesure ou non, de formation à distance, hybride ou en présentiel, tant dans les domaines professionnels que les autres, le comité analysera la situation actuelle, tant à l'interne qu'à l'égard des concurrents du réseau de l'enseignement et du privé, et proposera des pistes d'action afin d'assurer une offre de formation de la plus haute qualité et qui correspondra aux besoins de la société montréalaise et québécoise. Il portera en outre une attention particulière aux modalités de livraison de cette formation ainsi qu'à son organisation logistique et matérielle au sein de l'Université, ainsi qu'à ses modes de financement.

Le comité ne proposera pas une analyse approfondie des questions relatives à l'enseignement à distance puisque ce mandat particulier a été confié à un autre comité.

1.2. Composition du comité

Présidé par Raymond Lalande, professeur titulaire à la Faculté de médecine et vice-recteur adjoint aux études, le comité est composé en outre des personnes suivantes:

- Louise Béliveau, vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales et doyenne, Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Louise Blanchette, directrice du développement des programmes et de la formation non créditée, Faculté de l'éducation permanente,
- François Bowen, vice-doyen aux études supérieures, Faculté des sciences de l'éducation,
- Carlo Carbone, chargé de formation pratique, Faculté de l'aménagement,
- Alexandre Chabot, vice-recteur adjoint à la vie étudiante et au Campus Laval
- Luc Giroux, vice-doyen à la planification, Faculté des arts et sciences,
- Robert Martin, Président de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (A.G.E.E.F.E.P) de l'Université de Montréal,

- Pierre Moreau, doyen, Faculté de Pharmacie,
- Marie-José Rivest, conseillère à la direction, Bureau du Vice-recteur adjoint aux études, agit à titre de chargée de comité

Le comité tient à souligner l'apport d'un certain nombre de personnes pour leur support aux travaux du comité. Madame Marie-José Rivest pour sa contribution à la recherche de la documentation pertinente, à l'analyse des données et à la rédaction préliminaire du rapport, Madame Lise Lavallée pour la recherche et la compilation de données, Monsieur Louis-Georges Paradis pour son point de vue sur les aspects historiques du développement de la FEP et enfin, Monsieur Bruno Clerk pour son travail de rédaction de la version finale du rapport. Le comité tient aussi à remercier l'ensemble des collègues qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à ses travaux.

2. Démarche du comité

Adopter une définition

En lien avec la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*¹, le comité a d'abord adopté, pour les fins de ses travaux, une définition de la formation continue et circonscrit la clientèle visée par ce type d'activités.

Dresser un état sommaire des lieux

Des contacts ont été établis auprès des unités dans le but de s'enquérir des activités offertes, tant en matière de formation continue créditée que non créditée. L'objectif poursuivi n'était pas tant d'établir un inventaire exhaustif de ces activités mais plutôt d'avoir un point de vue sur les développements en cours et d'obtenir des informations sur les réalisations et les difficultés rencontrées, le cas échéant.

Le comité a aussi pris connaissance du *Rapport sur la formation continue aux cycles supérieurs*² publié en mai 2005, du *Livre vert* de la FEP³ de mai 2006 ainsi que du rapport de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la FEP (AGEEFEP)⁴ publié pour sa part en novembre 2007.

Par la suite, en vue de décrire et de quantifier les activités de l'Université touchant la formation continue, le Comité a étudié diverses données portant sur les nouveaux étudiants admis par programme, la provenance des crédits étudiants, l'attrition dans les programmes courts, le développement des activités offertes dans les campus régionaux et en formation à distance, les aspects financiers de la formation continue, etc.

1. MELS. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. http://www.mels.gouv.qc.ca/reforme/formation_con/politique/politique.pdf

2. Université de Montréal. *Faculté des études supérieures : la formation aux études supérieures*. 2005

3. Université de Montréal. *Faculté de l'éducation permanente. Mémoire adressé à la direction de l'Université de Montréal*. 2006

4. AGEEFEP. *Reconnaissance des acquis, baccalauréats qualifiés et DESS. Donner à la FEP des outils pour créer de la valeur ajoutée*. 2007

Enfin, dans le but de dégager une perspective historique du développement de la formation continue à l'Université de Montréal et de comprendre son évolution, le Comité a également pris connaissance d'un certain nombre de documents d'archives.

Faire le point sur la concurrence

Afin de situer notre analyse institutionnelle dans le contexte universitaire québécois et nord-américain, des données relatives à la concurrence ainsi qu'à l'organisation de la formation continue dans les diverses universités québécoises ont été examinées. Une attention particulière a également été portée à l'organisation de la formation continue dans certaines universités canadiennes et américaines.

Identifier les enjeux

Une fois ce tour d'horizon complété, le comité s'est efforcé de répondre à certaines questions reliées aux enjeux et aux perspectives d'avenir, dans le but de faire émerger ses recommandations et de les préciser.

Formuler des recommandations

Au terme de ses travaux, le comité a élaboré quatorze recommandations qui se retrouvent à la section 11.

3. Définition de la formation continue et de sa clientèle

Les critères de définition d'un adulte en formation font généralement référence à l'âge, aux stratégies d'apprentissage et aux formules et modalités de formation (cours du soir, temps partiel, etc.)⁵.

Il est apparu important au Comité que la définition retenue s'inspire du concept de « formation tout au long de la vie » tel que défini dans la *Déclaration de Hambourg*⁶ et adoptée par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa *Politique d'éducation des adultes et de formation continue*⁷. Tel que mentionné par le professeur Jean Charest, expert reconnu en matière de formation et d'emploi, lors d'une rencontre avec le comité, ce concept est également celui auquel font référence les travaux du Conseil supérieur de l'éducation, notamment dans le cadre de l'avis portant sur la formation continue qui devrait être publié prochainement⁸

Soulignons par ailleurs que le concept de formation continue sous-tend des valeurs démocratiques communes de cohésion sociale et d'égalité des chances. La formation continue peut être considérée comme un des instruments qui permet de lutter

⁵ Azdouz R. La formation tout au long de la vie : valorisation ou banalisation du rôle de la FEP? 20 octobre 2005

⁶ Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes.
http://www.iiz-dvv.de/index.php?article_id=936&clang=2

⁷ MELS op.cit

⁸ Charest Jean, professeur à l'École des relations industrielles, Université de Montréal. Compte rendu de la rencontre avec le comité tenue le 9 octobre 2010

contre la pauvreté et l'exclusion, de participer au développement des régions, de favoriser l'intégration socioéconomique de groupes de la population éprouvant des difficultés particulières, notamment les immigrants.

Enfin, selon le *Plan d'action du gouvernement en matière d'éducation des adultes et de formation continue*⁹, la société québécoise doit s'orienter vers l'apprentissage tout au long de la vie et adopter une culture de la formation continue.

Pour les fins de ses travaux, parmi les diverses définitions considérées, le comité a donc retenu celle-ci. Par formation continue nous entendons :

*« Toute activité de formation qui vise l'acquisition, le développement ou le perfectionnement de savoirs ou de compétences en regard de la vie professionnelle ou de la vie personnelle ».*¹⁰

Le comité a souhaité par ailleurs préciser les profils des clientèles auxquelles la définition adoptée fait référence. En ce sens, trois types de clientèle en formation continue ont été identifiés :

- les personnes avec une identité professionnelle qui cherchent à se perfectionner dans leur domaine,
- les personnes qui proviennent du marché du travail,
- les personnes qui recherchent un enrichissement non relié à leur objectif de carrière.

4. Formation continue et mission des universités

Le rôle essentiel des universités en matière de formation continue a été souligné au niveau international, notamment dans le cadre de la *Déclaration de Mumbai*¹¹ et lors de la *Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur*¹²:

La nécessaire évolution de l'enseignement supérieur comme espace de formation supérieure, auquel on pourra accéder avec une grande flexibilité à tout âge pour une formation intensive, pour la mise à jour des connaissances et l'acquisition de nouvelles compétences, ou à des fins de reconversion, constitue un des aspects majeurs de la démocratisation et de la rénovation de l'enseignement supérieur et de l'éducation en général.

Au Québec, les universités ont été interpellées par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de cette vision de la formation continue. Certains éléments du

⁹ MELs. Apprendre tout au long de la vie. Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue. 2002. <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Plan.pdf>

¹⁰ Claudie Solar, La formation continue : perspectives internationales, Paris: L'Harmattan (2005), p. 265

¹¹ UNESCO, Déclaration de Mumbai sur l'éducation permanente, la citoyenneté active et la réforme de l'enseignement supérieur, 21-23 avril, 1998

¹² UNESCO. L'enseignement supérieur au XXIe siècle. Visions et actions. Paris, 5-9 octobre 1998, p.4

*Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*¹³ du MELS ont attiré l'attention du comité, notamment l'intérêt porté à la mise en place de mécanismes d'accès rapide à des formations de mise à niveau liées à l'emploi à l'intention des personnes immigrantes et l'importance de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes qui désirent accéder aux formations collégiales et universitaires. Le *Plan d'action* mentionne :

Les universités seront incitées à se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis au moyen d'une politique institutionnelle ou autrement. Elles seront également invitées à préciser, dans leurs règles d'admission, quelle reconnaissance est accordée aux études suivies à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur les compétences*¹⁴, les établissements universitaires sont reconnus légalement pour donner des formations admissibles pour les entreprises. Le Québec est d'ailleurs la seule province canadienne à disposer d'une loi qui oblige les entreprises d'une certaine taille à consacrer 1 % de leur masse salariale à la formation de leur personnel.

Enfin, dans son *Plan stratégique 2007-2011*¹⁵, l'une des trois orientations retenues par le Conseil supérieur de l'éducation du Québec consiste à :

« favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société ».

Dans son *Avis sur les universités*¹⁶, le Conseil supérieur de l'éducation définit la mission fondamentale de l'Université comme étant la formation supérieure de la population. Celle-ci repose non seulement sur l'enseignement et la recherche, mais aussi sur les services à la collectivité. Chacun de ces trois volets interagit avec les deux autres, l'articulation entre eux étant au cœur de la mission universitaire.

Au fil des années, le Québec s'est doté d'un environnement institutionnel favorable au développement de la formation continue. Tel que mentionné précédemment, citons, à titre d'exemples, la Loi sur les compétences, l'adoption de la Politique sur l'éducation des adultes, l'établissement d'un Plan d'action pour l'emploi et la formation de la main d'œuvre ainsi que la création d'Emploi Québec. Ce contexte favorise la conjonction entre le monde du travail et le monde de l'éducation. Les universités ont déjà commencé à œuvrer sur ce plan et se sont dotées chacune de

¹³ MELS 2002 op.cit

¹⁴ Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (2007), (L.R.Q.,D-7.1)

¹⁵ Conseil supérieur de l'éducation. Rapport annuel de gestion 2008-2009

¹⁶ Conseil supérieur de l'éducation. Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises. 2008

structures adaptées à leur modèle organisationnel, reconnaissant ainsi la formation continue comme partie intégrante de la mission universitaire.

5. Modèles d'organisation de la formation continue au sein des universités

Il existe au sein des universités en Amérique du Nord non pas un seul mais bien plusieurs modèles d'organisation de la formation continue, chacun ajusté aux particularités et aux besoins des institutions qui en ont fait le choix.

Au Québec, on observe généralement deux types de modèles d'organisation. Le premier se caractérise par une faible articulation entre les activités de formation continue et les autres activités de l'université. Le deuxième modèle d'organisation se caractérise au contraire par une forte intégration de la formation continue à l'ensemble des activités de l'université.

L'Université de Montréal a fait le choix d'un modèle hybride, plutôt centralisé au premier cycle et décentralisé aux cycles supérieurs. Les activités de formation continue de premier cycle sont en effet majoritairement concentrées à la Faculté de l'éducation permanente (FEP) quoiqu'également présentes dans les autres unités, alors que les celles de cycles supérieurs sont assumées exclusivement par les facultés disciplinaires. Ce modèle semble unique. Nous n'en n'avons pas retrouvé de semblable ailleurs en Amérique du Nord.

Dans les autres universités québécoises, notamment à l'Université Laval et à l'Université de Sherbrooke, la responsabilité de la formation continue est assumée par un service : la DGFC (Direction générale de la formation continue) à Laval¹⁷ et le CUFC (Centre universitaire de formation continue) à Sherbrooke¹⁸. C'est aussi le cas à l'université McGill où le Centre d'éducation permanente (*Center for Continuing Education ou CCE*) offre, en plus des certificats, des programmes de 2^e cycle¹⁹. Il importe cependant de noter que bien que le CCE ne soit pas identifié spécifiquement comme une faculté, la direction en est tout de même assumée par un doyen, responsable de la formation continue pour l'ensemble de l'institution, ce qui n'est pas nécessairement le cas des autres universités dotées de services ou de centres similaires.

Quant aux constituantes de l'Université du Québec, on remarque que la formation continue créditée n'y est pas différenciée des autres formations. Le site web de l'UQAM comporte d'ailleurs la mention suivante : « *les adultes désirant suivre une formation créditée sont intégrés dans les classes avec les autres étudiants*²⁰ ».

¹⁷ http://www.fc.ulaval.ca/sgc/choisir_fc/a_propos_fc

¹⁸ <http://www.usherbrooke.ca/cufc/a-propos-du-cufc/>

¹⁹ <http://www.mcgill.ca/conted/programs>

²⁰ <http://www.uqam.ca/fcp/>

En ce qui a trait aux universités situées en région, elles ont d'abord développé des programmes répondant aux besoins spécifiques de leur milieu. Par la suite, plusieurs d'entre elles ont développé une offre de service, voire même des campus à distance, pour se rapprocher de la population des grands centres urbains. L'Université de Sherbrooke a maintenant un campus situé à Longueuil, l'UQAR en a un à Lévis et l'UQO un autre à St-Jérôme. L'UQTR a développé des programmes à Longueuil, Joliette et Québec. Quant à l'Université Laval, elle a maintenant des campus situés à distance du campus principal, notamment à Montréal, Lévis et Ste-Thérèse. En termes d'organisation, formation continue et formation dans un campus situé à distance du campus principal sont souvent intimement liées dans les universités francophones du Québec.

Ailleurs au Canada, tant le *Continuing Studies* de UBC²¹ que la *School of Continuing Studies* de l'Université de Toronto²² offrent une très grande variété de cours, ateliers, séminaires et programmes de certificat. Ces activités ne sont pas créditées et ne peuvent donc être comptabilisées pour l'obtention d'un grade. Aux États-Unis, notre attention a porté principalement sur Penn State University²³, grande université de recherche, privée mais à caractère public, qui se déploie sur 23 campus à l'intérieur de l'état de Pennsylvanie et qui est reconnue pour son implication en formation continue. Les services de *Continuing Education* et *Distance Education* de cette université sont sous la responsabilité d'un vice-rectorat qui porte le titre « *Outreach* ». La place laissée à la formation continue au sein de la direction de cette université illustre l'importance de ce type d'activité, reconnue à la fois au cœur de la mission de l'institution et par son déploiement dans l'ensemble de l'État de Pennsylvanie.

Les modèles d'organisation de la formation continue sont donc variables d'une université à une autre. Difficile de déterminer si un modèle semble plus avantageux qu'un autre. Ce qui se dégage de notre exercice, c'est que le choix d'un modèle d'organisation doit répondre aux objectifs que l'université poursuit et être le reflet de sa mission. Une chose semble cependant certaine; de plus en plus de gens sont intéressés à parfaire leurs qualifications au cours de leur vie active. La demande pour la formation continue devrait donc, en toute logique, s'accroître avec les années. À court terme, les universités devront donc prendre en compte cette demande accrue et se pencher sur la nécessaire articulation entre formation initiale et formation continue. Sur le plan organisationnel, à l'UdeM, cette priorité mériterait plus de visibilité et devrait idéalement se refléter dans la structure de direction.

²¹ <http://www.ubc.ca/academic/lifelong.html>

²² <http://www.learn.utoronto.ca/site3.aspx>

²³ <http://www.outreach.psu.edu/>

DEUXIÈME PARTIE : LA FORMATION CONTINUE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

6. La Faculté de l'éducation permanente (FEP) : statuts et développement

6.1. Mandat et réalisations de la FEP

La FEP constitue un modèle d'organisation de la formation continue unique, non seulement au Québec, mais aussi dans le contexte plus vaste de l'enseignement supérieur nord-américain²⁶. Riche d'une histoire de plus de 30 ans au sein de l'institution, la FEP, malgré ses réalisations, a été maintes fois remise en question. Une brève perspective historique de son développement est présentée à l'annexe 1.

Les pouvoirs donnés au conseil et au doyen dans les statuts de l'Université distinguent la FEP des structures vouées à l'éducation des adultes dans les autres universités²⁷. En vertu de ceux-ci, la FEP a pu développer, au 1^{er} cycle, en partenariat avec les autres unités, un nombre considérable de programmes de certificat. Une clientèle nombreuse et assidue les fréquente toujours, bien qu'on ait pu observer une baisse ces dernières années. Entre 1975 et 2008, la FEP a ainsi décerné 65 227 certificats et 6 725 baccalauréats par cumul²⁸. Nous aborderons plus en détail ces données dans la section 8 du rapport. En ce qui concerne les aspects financiers reliés aux activités de la FEP, ils seront abordés quant à eux dans la section 10.

6.2. Perception du rôle de la FEP au sein de l'université

Le fait que le corps enseignant de la FEP soit constitué presque exclusivement de chargés de cours et la participation réduite des professeurs des autres facultés aux diverses activités de la Faculté, démontrent le caractère particulier de cette faculté au sein de l'institution. Bien qu'elle développe ses programmes en collaboration avec les autres facultés, la FEP bénéficie d'une autonomie de gestion, assume les coûts reliés au développement, à l'implantation et à l'administration des programmes et reçoit en partie les revenus qui sont générés. Ces différents éléments peuvent expliquer en bonne partie pourquoi aucun programme d'études supérieures de type DESS n'a été implanté à la FEP alors que ce type de programme a connu un développement intéressant dans les autres facultés.

Pourtant, la FEP est un point d'attache pour une partie importante de la clientèle adulte de l'Université susceptible d'être intéressée à des programmes de formation

²⁶ FEP op.cit

²⁷ <http://www.direction.umontreal.ca/secgen/pdf/statuts.pdf>

²⁸ Données du BRI traitées par madame L. Lavallée du BEED, 28-01-2010.

continue de 2^e cycle. Bien qu'elle ait permis à un très grand nombre de personnes, soit d'accéder aux études universitaires, soit d'y parfaire leur formation, la FEP ne fait toujours pas l'unanimité au sein de notre communauté et souffre d'une perception de concurrence assez largement répandue. Cette perception ne favorise pas la collaboration interfacultaire et limite, par le fait même, son développement. Les difficultés financières que connaît notre institution, assorties de modes de financement qui n'incitent pas les partages entre facultés, peuvent aussi contribuer à cette problématique.

6.3. Développement de nouveaux programmes

6.3.1. Les statuts

Les doyens des facultés disciplinaires disposent d'un pouvoir d'élaboration de programmes touchant la ou les disciplines de leur unité. Le doyen de la FEP, quant à lui, élabore les programmes d'études de sa faculté après avoir consulté les doyens des facultés intéressées. Il s'agit d'un pouvoir non pas lié à un champ disciplinaire mais plutôt à la clientèle adulte. Ce pouvoir est exercé concurremment par les doyens des facultés disciplinaires²⁸.

6.3.2. Au premier cycle

Le développement de la formation continue créditée au premier cycle se fait essentiellement à la FEP, par le biais de programmes de certificat, de microprogramme et de modules²⁹. Malgré les obstacles mentionnés précédemment, la plupart des projets élaborés par la FEP au fil des ans ont été approuvés par les instances de l'Université et implantés par la suite avec succès.

Depuis 2002, la FEP a effectué un recentrage de ses activités sur les formations créditées. Au contraire de beaucoup d'autres facultés pour lesquelles la formation continue n'est pas une priorité, la FEP bénéficie d'une infrastructure de veille qui lui permet d'être à l'affut des besoins de la clientèle adulte. Cette infrastructure, conjuguée au travail d'un personnel dédié lui permet d'élaborer des programmes bien adaptés aux réalités de cette clientèle. Néanmoins, comme nous l'observerons plus en détail dans la section 8, on note tout de même une baisse de fréquentation inquiétante des programmes de la FEP depuis les trois dernières années. Cette baisse de fréquentation des programmes de formation continue de 1^{er} cycle, observée également dans les autres universités québécoises, ne devrait cependant pas remettre en question l'existence de cette faculté solidement arrimée aux besoins du marché de l'emploi. Au contraire, elle devrait nous inviter à en soutenir le développement en lui fournissant les moyens appropriés pour faire face aux réalités actuelles.

²⁸ Direction UdeM Statuts op.cit

²⁹ <http://fep.umontreal.ca/program.html>

6.3.3. Au deuxième cycle

Le développement et l'implantation de programmes de formation continue créditée de deuxième cycle se font exclusivement dans les unités disciplinaires essentiellement par le biais de DESS et de microprogrammes. Malgré quelques tentatives, la FEP n'a pas été autorisée à développer de son propre chef des DESS.

Ce type de développement a été très populaire au cours des quinze dernières années, où l'on a assisté à une multiplication des DESS (voir chapitre 7). Certains programmes comme le DESS en développement du médicament et ceux offerts en sciences de l'éducation ont connu beaucoup de succès et peuvent servir de modèles à reproduire. À cet égard, le rapport CONFES 2005, touchant le développement de la formation continue aux cycles supérieurs, faisait un bilan fort positif de la situation. En 2010, le développement se poursuit et il s'agit selon nous d'un courant favorable pour l'Institution compte tenu de l'expansion que nous observons de ces programmes chez nos concurrents. Il faut cependant mentionner, comme nous le verrons dans la section 8, que la progression de la clientèle de formation continue de 2^e cycle à l'UdeM n'a pas suivi proportionnellement l'augmentation du nombre des programmes. On peut se demander si les unités bénéficient de toutes les ressources nécessaires pour répondre à ce volet en croissance de la mission universitaire. De plus, dans la mesure où les DESS sont souvent imbriqués dans des programmes de maîtrise, les objectifs qui prévalent dans ces programmes prennent-ils trop de place par rapport aux objectifs propres aux DESS? Les clientèles adultes sur le marché du travail y trouvent-elles leur compte?

La création et la gestion de programmes de DESS à la FEP ont fait l'objet de discussions au sein de l'institution. La FEP a d'ailleurs participé et, à l'occasion, initié la création de quelques DESS multidisciplinaires dans le prolongement de certains de ses certificats. Citons en exemple, les DESS en toxicomanies, en santé mentale et en santé et sécurité du travail dont l'implantation a cependant été réalisée dans d'autres facultés. En ce qui concerne le projet de DESS en information et journalisme piloté par la FEP, il n'a jamais vu le jour, faute d'une entente avec les autres facultés concernées par ce programme.

Pourtant, il serait probablement profitable de développer de nouveaux programmes de DESS dans les créneaux d'excellence de la FEP. Notons, à cet égard, qu'à la demande de l'AGEEFEP, le Bureau d'études et de développement (BEED) de la FEP a effectué en 2008 une étude auprès de 447 bacheliers de cette faculté des années 2005, 2006 et 2007³⁰. Cette étude a révélé que 33% de la clientèle interrogée était détentrice d'au moins un diplôme de baccalauréat (dont cinq programmes où plus de 50% de la clientèle possèdent un tel diplôme). L'étude a également démontré l'intérêt des diplômés pour la poursuite de leurs études dans le cadre de DESS organisés par la FEP.

³⁰ Faculté de l'éducation permanente. Étude de la population étudiante de la FEP effectuée par le BEED. 2008

L'Université se retrouve devant un choix à l'égard de la FEP : maintenir le régime actuel qui l'empêche d'offrir des programmes de cycles supérieurs ou lui permettre de développer, en lien avec les unités, des DESS et des microprogrammes de 2^e cycle pour des clientèles adultes. L'Université pourrait tirer profit de l'expertise de cette faculté en développement de programmes multi et interdisciplinaires, notamment dans le champ de ses programmes actuels. Offrir à une clientèle déjà fidélisée des formations porteuses au niveau du deuxième cycle apparaît comme une voie de développement intéressante.

Dans cette voie, les facultés devraient être invitées à réexaminer leur offre en formation continue et évaluer dans quelle mesure elles peuvent davantage collaborer. Une plus grande implication de la FEP pourrait contribuer, le cas échéant, à des développements prometteurs pour le futur.

6.4. Offre de formation délocalisée et développement

Les campus régionaux, à l'origine sous la responsabilité de la FEP, relèvent depuis 2008 du bureau du Provost. Le développement en matière de formation délocalisée, formation à distance ou dans les campus régionaux se distribue dans les unités selon les pouvoirs existant aux statuts en matière d'élaboration de programmes. Les facultés font appel aux trois campus existants (Longueuil, Laval et Lanaudière) en fonction de leurs besoins et dans la perspective de se rapprocher des lieux de résidence de la clientèle adulte. Bien que les programmes de formation continue ne soient pas les seuls à être offerts dans les campus régionaux, ils en constituent la clientèle principale. La fréquentation de ces campus sera présentée dans la section 8.

En ce qui a trait à la formation à distance, on peut dire que l'élan initial a été donné par le Service audiovisuel de l'UdeM et par la FEP. Plusieurs facultés offrent aujourd'hui des cours en utilisant les technologies de formation à distance. Tel que mentionné précédemment, ce volet ne sera pas traité ici puisqu'il fait l'objet du travail d'un autre comité.

6.5. À retenir

- La FEP, principale dispensatrice de formation continue au 1^{er} cycle, constitue un modèle unique qui a démontré sa rentabilité au fil des ans, en dépit d'une baisse du volume de ses activités depuis trois ans.
- La FEP constitue un atout pour l'Université en raison de son expertise et de sa notoriété auprès de ses diplômés et apparaît, au sein du réseau universitaire québécois, comme un avantage concurrentiel important pour l'Institution.

- La formation continue de 2^e cycle connaît une phase de croissance dont l'Université pourrait tirer davantage en développant de nouveaux programmes courts.
- En ce qui a trait au développement des DESS, l'Université doit miser sur ses forces, dont l'expertise de la FEP, ainsi que sur les unités qui sont déjà bien maillées avec les professions reliées à leur champ disciplinaire.
- La FEP dispose d'une vaste expérience dans le développement de programmes courts adaptés aux clientèles adultes et pourrait, dans la mesure où les instances de l'Institution le lui permettent, apporter une contribution significative au développement et à la mise en œuvre de nouveaux DESS.

7. Formation créditée et non créditée

7.1. Constats

Toutes les unités peuvent offrir de la formation continue créditée aux 1^{er} et 2^e cycles à l'exception de la FEP, dont les activités sont circonscrites au premier cycle et de la FESP, au second cycle (voir annexe 2). En ce qui a trait à la FESP, la plupart de ses activités de formation continue ont été transférées dans les unités disciplinaires lors de la restructuration de la Faculté des études supérieures en 2007.

Le développement du secteur crédité, par ailleurs, ne peut répondre à tous les besoins. Un crédit représente un nombre d'heures déterminé, comportant une évaluation formelle. La formation non créditée, quant à elle, permet d'offrir des séances de formation sur un sujet donné, d'une durée moindre que l'équivalent d'un crédit, pour fins de mise à jour ponctuelle. Ces deux types de formation répondent à des besoins différents et s'adressent à des clientèles différentes. Si la mise en place de programmes crédités va de soi pour l'université, il n'en va pas toujours de même pour les formations non créditées qui ne représentent qu'une portion infime des activités d'enseignement offertes à l'université.

La formation continue non créditée est présente principalement dans le secteur professionnel. Très solidement implantée depuis de nombreuses années en médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire et optométrie, elle reste cependant marginale dans les autres secteurs de la santé. Par contre, elle est en plein développement dans certaines facultés, notamment à la Faculté de droit où le doyen en a fait une priorité puisque le Barreau impose dorénavant à ses membres une formation continue obligatoire.

La Faculté de l'éducation permanente possède elle aussi une expertise en matière de formation continue non créditée. , Après d'importants efforts de développement à la fin des années 1990, suite à l'adoption de la Loi sur les compétences (aussi appelée Loi du 1 %), la FEP, à l'instar d'autres universités, a misé sur le développement de la formation continue non créditée car elle y entrevoyait des retombées importantes.

La Faculté dispose à cet effet d'un Service de formation continue dont le mandat est entièrement consacré au développement et à la gestion de l'offre de formation non créditée. Depuis quelques années, la Faculté s'est cependant recentrée sur les programmes crédités en raison des coûts reliés aux programmes non crédités et de la concurrence, exercée principalement par le secteur privé.

Certaines facultés, comme celles de pharmacie et de sciences de l'éducation, dont les clientèles sont essentiellement intéressées par les activités créditées, n'ont pas encore abordé le développement d'activités non créditées, si ce n'est que de façon ponctuelle, dans un contexte spécifique. Au département de kinésiologie, un certain nombre d'activités sont offertes (pour la Fédération des kinésiologues et l'Institut national de formation des entraîneurs) et le département entend explorer davantage cette voie.

À la Faculté des arts et des sciences, les activités non créditées sont peu développées, même dans les secteurs professionnels (psychologie, relations industrielles, traduction, service social etc.). Par contre, il existe une offre de formation continue non créditée à l'École de bibliothéconomie. Le Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM) offre pour sa part, des écoles d'été sur différents thèmes reliés à son expertise et qui rejoignent un public diversifié (étudiants, fonctionnaires, membres d'ONG et gens d'affaires).

Les Facultés d'aménagement et de sciences infirmières ont également démontré un intérêt pour un développement dans ce secteur. Combinée aux efforts déployés par les facultés, on peut s'interroger sur la pertinence d'un meilleur support institutionnel, financier ou organisationnel, afin de permettre éventuellement d'accélérer ce développement.

Enfin, on remarque aussi que, dans plusieurs unités, des professeurs participent à des activités non créditées, sans lien avec leur unité respective, pour d'autres fournisseurs de service : entreprises privées, ordres professionnels, organismes communautaires, etc. Bien que largement connue, cette participation demeure cependant difficilement quantifiable.

Globalement, la formation continue créditée demeure très largement prépondérante et, en ce sens, l'UdeM n'est pas différente des autres universités québécoises du même type. Le professeur Carol Landry de l'Université Laval, dans une analyse comparative de la formation non créditée dans les diverses universités québécoises conclut que ces activités s'avèrent très marginales dans les universités et constituent généralement moins de 1% des activités des institutions³¹.

Cela dit, la masse salariale assujettie à la loi sur les compétences était en 2007 de \$73 milliards. Les entreprises investissant en moyenne 1,35 % de leur masse

³¹ Landry Carol. Analyse comparée de l'offre de formation universitaire non créditée. Colloque de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), 2009

salariale en formation, la formation continue représentait cette année-là un marché d'environ \$1 milliard. Une enquête d'Emploi-Québec effectuée en 2005 fait état de la distribution de cette somme³². On y démontre notamment que :

- 57 % de cette masse est utilisée à l'interne dans les entreprises et organisations,
- 43 % fait l'objet de contrats avec des services externes dont :
 - 52 % va au secteur privé,
 - 23 % au secteur public, soit environ \$100 millions,
 - 9 % aux fournisseurs d'équipement pour la formation nécessaire à leur utilisation.

Il existe donc une disproportion très nette entre les secteurs privés et publics quant aux retombées financières de cette loi. Le secteur privé a été plus rapide à s'ajuster aux nouveaux besoins. On y retrouve un foisonnement extraordinaire de fournisseurs qui font une concurrence importante au secteur public, dont les universités. Force est d'admettre que dans ce secteur de la formation, les universités sont limitées à des rôles de figuration et n'occupent que très peu d'espace. Une meilleure jonction avec le monde du travail afin d'en mieux connaître les besoins serait souhaitable et serait une occasion de faire valoir l'expertise universitaire.

7.2. À retenir

- Toutes les unités de l'Université peuvent proposer une offre de formation continue couvrant à la fois le 1^{er} et le 2^e cycle à l'exception de la FEP et de la FESP.
- Les activités de la FEP sont exclusivement de 1^{er} cycle et celles de la FESP, de 2^e cycle.
- On constate une tendance favorisant le développement de la formation continue de 2^e cycle.
- Bien qu'un intérêt se manifeste dans plusieurs facultés, les activités de formation continue non créditées demeurent marginales et ce, en dépit des potentialités reliées à la Loi sur les compétences. A cet égard, l'UdeM s'apparente aux autres universités québécoises : ce type de programmes constitue moins de 1% de l'offre de formation.

³² **Emploi-Québec (Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique). 2005 :**
L'évaluation formative de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.
Rapport de la deuxième enquête auprès des employeurs assujettis à la loi.
Québec: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

8. Fréquentation des programmes

8.1. Introduction

Le comité s'est intéressé à deux aspects de la fréquentation des programmes de formation continue ; d'abord au nombre de crédits générés par ces programmes et ensuite à la progression annuelle du nombre des nouveaux inscrits sur une période de 10 ans.

8.2. Crédits étudiants

8.2.1. Crédits-étudiants générés par les étudiants de premier cycle

Le tableau 1 fait état des données touchant le nombre de crédits étudiants pour les années 2000-2001 et 2008-2009 et montre en nombre et en proportion la fluctuation intervenue pendant cette période.

Tableau 1
Crédits-étudiants générés par les étudiants de premier cycle
selon le type de programmes
pour la période 2000-2001 à 2008-2009
Université de Montréal

Type de programmes	2000-2001	2008-2009	variation entre 2000-2001 et 2008-2009	
	N	N	N	%
Doctorat (incl. préparatoire)	61 100	114 957	53 857	88,1
Baccalauréat	383 386	450 040	66 654	17,4
Majeure	20 614	15 406	(5 208)	(25,3)
Mineure	49 256	37 070	(12 186)	(24,7)
sous-total	514 355	617 472	103 116	20,0
Certificat	76 595	94 059	17 464	22,8
Microprogramme	207	138	(69)	(33,3)
Module	2 289	2 028	(261)	(11,4)
sous-total	79 091	96225	26 394	33,4
UdeM total 1er cycle	593 446	713697	129 510	21,8

Source : Données du BRI traitées par le BEED (FEP).

On observe ainsi une croissance importante du nombre de crédits-étudiants, notamment pour les programmes de doctorat de 1^{er} cycle (88 %), de baccalauréat (17 %), et de certificat (23 %). Par contre, on note une décroissance importante, de l'ordre de 25 %, pour les programmes de majeure et de mineure, possiblement

secondaire à la création de nombreux programmes bidisciplinaires dans les disciplines correspondantes.

En 2008-2009, parmi les programmes de formation continue offerts au premier cycle, on compte 39 programmes de certificats, soit : 8 à la FAS, 27 à la FEP, 2 à la FSI et 2 à la Faculté de théologie et des sciences des religions. La quasi-totalité des crédits étudiants générés par les certificats proviennent des programmes que la FEP gère de façon autonome. Les certificats de cette faculté représentent 83 % de l'ensemble des activités créditées de formation continue et 10 % de la totalité des activités créditées de l'Université.

Les certificats rattachés à un champ d'études ou une discipline appartenant à une autre faculté totalisent quant à eux 29 % des crédits étudiants de la FEP. Ce sont les certificats de relations industrielles, de traduction, de criminologie, de communication appliquée, de gestion des services de santé et de droit.

8.2.2. Crédits-étudiants générés par les étudiants de deuxième cycle

Comme dans la section précédente, les données illustrées au tableau 2 établissent, pour les années 2000-2001 et 2008-2009, le nombre de crédits étudiants générés par les programmes de 2^e cycle. Le tableau montre également la fluctuation en nombre et en proportion.

Tableau 2
Crédits-étudiants générés par les étudiants de deuxième cycle
selon le type de programmes
pour la période 2000-2001 à 2008-2009
Université de Montréal

Type de programmes	2000-2001	2008-2009	variation entre 2000-2001 et 2008-2009	
	N	N	N	%
Microprogrammes	2 193	5 682	3 489	159,1
DESS	11 023	14 137	3 114	28,3
sous-total	13 216	19 819	6 603	50,0
M.Éd. (FSE)	3 984	2 007	(1 977)	(49,6)
M.A./M.Sc./M.Sc.A.	64 305	77 785	13 480	21,0
Autres prog. de 2e cycle	16 512	25 057	8 545	51,8
sous-total	84 801	104 849	20 048	23,6
UdeM total 2e cycle	98 017	124 668	26 651	27,2

Source : Données du BRI traitées par le BEED (FEP). (Sans les résidents)

L'examen des données révèle une croissance importante du nombre de crédits-étudiants, notamment pour les programmes de MSc (25 %), de DESS (28 %) et de microprogrammes (159 %). Par contre, on note une décroissance importante, notamment pour le programme de MEd (-50 %) en raison d'une importante migration des nouveaux inscrits de ce programme vers le DESS et les microprogrammes de 2^e cycle. Tout comme au premier cycle, la formation continue au 2^e cycle a connu, globalement, une augmentation, ce qui démontre l'importance croissante de ce type d'activités au sein de l'Université.

Un examen plus attentif montre que cette croissance s'explique particulièrement par la fréquentation observée dans certains programmes, ceux de sciences de l'éducation, de DESS en développement du médicament et de DESS en *common law*. Ces programmes totalisent à eux seuls 9 372 crédits étudiants, soit près de 50 % de l'ensemble des crédits des programmes de 2^e cycle en formation continue (19 819 crédits en 2008-2009).

Si les données relatives aux crédits étudiants générés par les programmes de formation continue aux 1^{er} et 2^e cycles nous montrent une croissance au cours des dix dernières années, il importe maintenant de regarder la fréquentation de ces programmes année après année, afin de mieux apprécier la situation qui prévaut actuellement et d'en dégager une perspective pour les prochaines années.

8.3. Nouveaux effectifs étudiants en formation continue

Le nombre des nouveaux inscrits aux certificats de 1^{er} cycle, microprogrammes et DESS de 2^e cycle, est passé de 3 900 à 5 037 en dix ans (1998-1999 à 2008-2009), principalement en raison d'une augmentation de la clientèle au 2^e cycle. Cette croissance a par ailleurs suivi celle des autres clientèles de l'Université. La proportion occupée par la formation continue s'est maintenue aux alentours de 26 % du total durant cette période (voir tableau 3) avec un maximum de près de 30 % en 2005-2006.

Tableau 3
Nouveaux inscrits annuels dans tous les programmes
Université de Montréal

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	en nombre absolu										
Certificat UdeM 1er cycle	3 523	3 783	3 730	4 143	4 367	4 211	4 485	4 470	4 002	4 055	3 889
Micros et DESS (2e cy.)	377	550	813	730	1 029	1 033	1 076	1 241	1 216	1 192	1 148
Total formation continue	3 900	4 333	4 543	4 873	5 396	5 244	5 561	5 711	5 218	5 247	5 037
UdeM 1er cycle	12 274	13 473	13 869	14 817	15 396	15 265	14 988	15 129	14 233	14 747	15 070
UdeM 2e cycle	2 281	2 556	2 769	2 821	3 257	3 486	3 582	3 861	3 807	3 711	3 688
UdeM 3e cycle	465	496	462	474	551	619	687	636	650	597	559
UdeM total	15 020	16 525	17 100	18 112	19 204	19 370	19 257	19 626	18 690	19 055	19 317
% formation continue sur le total UdeM	26,0	26,2	26,6	26,9	28,1	27,1	28,9	29,1	27,9	27,5	26,1

Source : Données du BRI et du Registrariat traitées par le BEED (FEP). (Sans les internes et résidents)

Les données illustrent clairement l'importance relative du nombre des nouveaux inscrits aux programmes de formation continue au regard du total des nouveaux inscrits de l'Université. On observe également sur la durée de la période un transfert quantitatif de la clientèle en faveur de la formation continue de 2^e cycle. De 10 % qu'ils représentaient en 1998-1999, les nouveaux inscrits au 2^e cycle constituent, en 2008-2009, près de 30 % de la nouvelle clientèle en formation continue.

On remarque également que le nombre de nouveaux inscrits en formation continue de 1^{er} cycle est en baisse depuis 2004-2005. Le total des nouveaux inscrits (2^e cycle inclus) est quant à lui en baisse depuis 2005-2006.

Il importe de se questionner sur les causes de cette baisse de fréquentation de nos programmes de formation continue. À prime abord, trois facteurs semblent concourir à cette perte de clientèle. Premièrement, le développement et la mise à jour de notre offre de formation ne suivent peut-être pas l'évolution des besoins de formation de la clientèle intéressée par la formation continue. Deuxièmement, comme en fait foi le tableau 4, il semble s'agir d'un phénomène conjoncturel, dans la mesure où la baisse observée à la FEP s'observe également dans les autres universités, du moins en ce qui a trait à la formation continue de 1^{er} cycle. Finalement, il ne faut surtout pas sous-estimer les effets du contexte concurrentiel dans lequel œuvre l'Université. Nous aborderons ce point dans la section suivante.

Tableau 4
Programmes de certificat de 1^{er} cycle
Nouveaux inscrits annuels dans les autres universités québécoises

N	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Hec	3 054	3 267	3 116	4 082	3 888	3 557	3 403	3 481	3 505
Poly	209	190	245	187	234	293	369	418	399
Laval	3 119	2 801	2 422	1 978	1 977	2 178	1 818	1 746	1 625
Sherb	2 022	2 090	1 997	2 231	1 875	1 497	1 466	1 382	1 328
UQAM	8 312	6 960	7 018	7 501	8 094	7 969	7 580	7 216	6 708
UQAC	1 429	1 264	1 121	1 356	1 189	1 039	1 097	931	952
UQAR	673	572	724	821	827	689	744	625	613
UQAT	730	589	614	603	699	600	524	528	715
UQO	965	850	883	936	865	786	759	751	620
UQTR	1 759	1 175	1 541	1 556	1 801	1 593	1 532	1 405	1 460
ETS	214	243	262	303	227	280	223	198	156
TELUQ	3 837	3 270	3 014	3 182	3 026	3 102	3 239	3 410	3 287
McGILL	3 708	3 338	3 538	3 162	2 999	2 736	1 995	1 768	1 891
Concordia	143	111	99	148	198	188	190	211	282

Source : données du MEL8 traitées par le BEED (FEP)

8.4. Concurrence

Notre institution doit aujourd'hui partager son bassin de recrutement avec des universités régionales qui installent des campus en périphérie de Montréal et qui y déploient des offres de formation qui concurrencent directement les programmes de nos facultés, notamment en formation continue de 2^e cycle.

À cet égard, l'Université de Sherbrooke constitue un exemple éloquent. Tous cycles confondus, cette institution déploie près de 11 % de son offre de formation hors de son campus principal. Au deuxième cycle, les programmes de formation continue délocalisés représentent 39.2 % de l'offre de formation et sont déployés essentiellement au campus de Longueuil. À titre de comparaison, l'Université de Montréal délocalise 1,4 % de ses activités et l'UQAM, 4,5 %..

Historiquement, les universités montréalaises ont toujours pu maintenir un taux de croissance satisfaisant dans la mesure où le volume combiné de leur offre de formation s'ajustait à leur bassin naturel de recrutement. Or, le modèle de développement adopté par les universités régionales leur est certes profitable, mais contribue à mettre en péril la capacité de l'Université de Montréal de recruter des cohortes de clientèles susceptibles de soutenir son développement.

Par ailleurs, le développement de l'offre de formation dans les campus régionaux a fait surgir des craintes dans certaines unités quant à la baisse potentielle de clientèle au campus principal qui serait susceptible d'en résulter. Le tableau 5 montre que ces craintes ne sont pas fondées. Les crédits-étudiants campus et hors campus ont connu depuis 1999-2000 une croissance parallèle. Les crédits étudiants récoltés hors campus constituent un apport pour l'Université.

Tableau 5
Évolution des crédits-étudiants générés par les étudiants de 1^{er} cycle
selon l'endroit des cours
pour la période 1999-2000 à 2007-2008
Université de Montréal

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
	en nombre absolu								
Hors campus	12 208	14 524	17 720	22 589	20 296	25 978	29 393	28 363	27 539
À distance	17 026	17 460	17 595	17 301	16 938	18 165	16 225	17 114	16 624
Campus	581 755	608 407	644 797	681 186	710 281	707 935	711 930	707 433	720 680
TOTAL	610 989	640 391	680 112	721 076	747 515	752 078	757 548	752 910	764 843
	en pourcentage								
Hors campus	2,0	2,3	2,6	3,1	2,7	3,5	3,9	3,8	3,6
À distance	2,8	2,7	2,6	2,4	2,3	2,4	2,1	2,3	2,2
Campus	95,2	95,0	94,8	94,5	95,0	94,1	94,0	94,0	94,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Données du BRI traitées par le BEED (FEP).

Présentement, les secteurs les plus touchés par la concurrence, surtout au 2^e cycle, sont les sciences de l'éducation et les programmes du secteur de la santé où il faut composer avec la présence de plus en plus envahissante de l'Université de Sherbrooke et de l'UQO auprès de la clientèle du grand Montréal.

8.5. À retenir

- Les programmes de formation continue représentent 12,5 % de l'ensemble des activités créditées de l'Université.
- La clientèle des programmes de formation continue représente 26 % du total des nouveaux inscrits.
- La FEP offre la quasi totalité de la formation créditée de 1^{er} cycle à l'Université de Montréal.
- La clientèle de la formation continue, parce qu'elle étudie en bonne partie à temps partiel, génère, au regard des crédits étudiants, une proportion moindre que celle qu'elle représente chez les nouveaux admis.
- Bien que nous ayons observé une augmentation de la fréquentation et des crédits étudiants en formation continue au cours des dix dernières années, nous assistons maintenant à une baisse de la clientèle qui semble se confirmer depuis 2004-2005 et ce, tant au 1^{er} qu'au 2^e cycle.

- La baisse du nombre des nouveaux inscrits en formation continue depuis 2004-2005 montre à la fois la nécessité de développer des programmes mieux ajustés aux besoins de nos clientèles et l'importance d'une veille stratégique à l'égard des institutions qui nous font concurrence.

9. Considérations d'intérêt

9.1. Corps enseignant et participation aux activités de formation continue

Précédemment, nous avons mentionné que, si des professeurs participent aux activités de formation continue de leur unité disciplinaire, bien peu contribuent aux activités de la FEP. Selon les informations fournies par le Bureau du personnel enseignant de l'Université et par la Faculté de l'éducation permanente, seulement trois professeurs réguliers de l'Université enseignaient dans un des programmes de la FEP à l'automne 2009. Ceci peut être interprété comme une conséquence directe du modèle d'organisation adopté par l'université. La FEP ne peut nommer de professeurs car ses statuts ne le lui permettent pas. Elle ne dispose donc pas d'une assemblée facultaire. Des professeurs, provenant des autres facultés, sont cependant impliqués au sein des conseils de programme qui existent pour chacun des certificats de la FEP. Quant aux chargés de cours, sur les quelque 550 enseignants à la FEP, on n'en compte que 28 qui enseignent également dans une autre faculté. On constate donc que le corps enseignant de la FEP est fondamentalement différent de celui des autres facultés de l'Université.

En ce qui a trait au deuxième cycle, nous nous sommes intéressés au cas du DESS en développement du médicament offert par la Faculté de pharmacie, lequel fait figure de modèle pour ce type de programme. On y retrouve une participation importante à la fois de professeurs de la faculté (11) agissant comme responsables de cours ou comme conférenciers, de professeurs invités (4) contribuant à l'enseignement et agissant à titre de responsables d'option, de chargés de cours (5) et de conférenciers provenant du milieu (6) et de responsables de formation professionnelle (4). Une des clés du succès dans ce DESS semble être un juste partage des activités d'enseignement entre les professeurs de carrière et les professionnels en exercice. Le recours à des professeurs invités est utilisé, à l'occasion, afin de faire profiter l'unité de l'expertise de professionnels de haut niveau pour un temps déterminé. Ce type de collaboration entre une faculté et la FEP est exceptionnel et montre qu'il est possible d'envisager des collaborations entre les facultés, y compris pour des programmes de DESS.

Enfin, en ce qui concerne la participation des professeurs à des activités de formation continue non créditées, il importe de mentionner que, sauf exception, celles-ci ne font pas vraiment partie de la tâche professorale à l'UdeM. Mentionnons que tel n'est cependant pas le cas à HEC Montréal où les activités créditées et non créditées sont incluses dans la tâche professorale. Il s'agit d'un point important à considérer si jamais l'université désirait accentuer le développement des activités

de formation non créditées. La participation des professeurs et la reconnaissance de leur participation devront être évaluées et considérées.

9.2. Particularités de la clientèle adulte : méthodes pédagogiques et reconnaissance des acquis

L'importance qu'on accorde aux contraintes des étudiants en formation continue et à la mise en place de moyens pédagogiques adaptés à cette clientèle varie selon les unités.

De façon générale, lors de la création d'un programme destiné à des étudiants adultes, les unités s'interrogent sur un certain nombre d'éléments qui sont spécifiquement reliés à la réalité des adultes sur le marché du travail. On pensera notamment aux horaires, à l'encadrement, à l'importance d'une formation intégrant des problématiques du milieu de travail, aux particularités de l'apprentissage chez l'adulte, etc. Ces dimensions font de plus en plus partie des discussions entourant la création d'un nouveau programme. Le Rapport CONFES 2005 recommande d'ailleurs d'être très attentif aux horaires de cours, aux déplacements ainsi qu'à la qualité des moyens pédagogiques utilisés. Il en va de même pour les outils de gestion et la réglementation pédagogique qui sont conçus dans le contexte des programmes traditionnels de 2^e cycle. La mise en place d'un questionnaire de sortie aiderait à cerner les enjeux et à adapter les méthodes pédagogiques de manière appropriée. Un développement majeur dans le domaine de la formation continue exige que les facultés soient pleinement conscientes des besoins et des spécificités pédagogiques inhérents à la clientèle adulte. Encore là, des collaborations entre les facultés disciplinaires et la FEP seraient à favoriser afin de bénéficier de l'expertise acquise dans ce domaine au cours des trente dernières années.

Un autre sujet est d'importance capitale pour la clientèle adulte, celui de la reconnaissance des acquis. En juin 2000, le Conseil supérieur de l'Éducation rendait public un avis à ce sujet³³. Quelques chapitres ont été consacrés spécifiquement à la reconnaissance des acquis dans les universités. Ce document fait état du droit de toute personne à la reconnaissance sociale de ce qu'elle sait, y compris les connaissances acquises lors d'expériences de travail ou de vie, et de son droit de s'en prévaloir auprès de garants qui rendent transparents les systèmes de formation, d'évaluation et de reconnaissance qu'ils mettent en œuvre.

En 2002, la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue³⁴ a fait de ce dossier une priorité, interpellant d'ailleurs les universités à ce chapitre. On fait ici référence à la mise en place d'un système d'évaluation crédible du parcours de l'étudiant qui permet d'assurer la qualité de la diplomation. Peuvent être reconnus, des formations faites ailleurs qu'au Québec, des acquis expérientiels

³³ La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale, Avis du Conseil supérieur de l'éducation au ministre (Juin, 2000), sur le site du Conseil à l'adresse suivante <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/acquis.pdf>

³⁴ MELS op.cit

et des activités de formation continue non créditées. Plusieurs modalités d'évaluation peuvent être envisagées : examens, travaux, entrevue, ou une combinaison des précédents.

Dans le cadre d'un référendum sur le sujet, les étudiants de la FEP ont consenti une hausse de 1,50 \$ par crédit de la cotisation aux Services aux étudiants, pour la mise en place à la FEP d'un service de reconnaissance des acquis. Cette proposition a été acceptée à 72 %, lors du vote ; c'est dire l'importance que les étudiants adultes accordent à cette question.

La question de la reconnaissance de la formation antérieure pour les étudiants immigrants est également un sujet hautement débattu ces dernières années au Québec, particulièrement dans les domaines où l'exercice de la discipline est régi par un ordre professionnel.

Pour le moment, contrairement à d'autres institutions, comme l'Université de Sherbrooke qui s'est dotée d'une politique de reconnaissance des acquis en 2008, l'Université de Montréal ne dispose pas d'une telle politique qui pourrait servir de cadre de référence aux unités. Actuellement, une recension des pratiques de reconnaissance des acquis dans les unités est en cours au sein de notre institution. Faisant vœu du Conseil des études de 1^{er} cycle, un groupe de travail sera constitué à l'hiver 2010 pour faire le point sur le sujet et émettre des recommandations à la direction.

9.3. Qualification du baccalauréat par cumul de certificats

La qualification des baccalauréats par cumul représente un enjeu important pour la clientèle adulte qui s'inscrit à des programmes courts. La crainte de ne pas voir leur formation reconnue par les employeurs constitue un frein important pour les étudiants alors que les employeurs veulent, pour leur part, connaître l'identité professionnelle des personnes qu'ils engagent³⁵.

Depuis le milieu des années 1980, les instances de l'Université se sont penchées à plusieurs reprises sur la question des baccalauréats par cumul avec appellation (BACCAP) sans réussir à produire de consensus à ce sujet. Les principales objections reposent sur le doute quant à la qualité d'un diplôme constitué de trois programmes courts, souvent considérés à tort comme trois premières années. Pourtant, la très grande majorité des certificats de l'Université comportent des cours de niveau 2000 et 3000 et assurent de la sorte une progression des connaissances.

Une situation différente concernant la qualification des baccalauréats par cumul prévaut à l'heure actuelle dans d'autres universités qui ont privilégié une approche intégrée en ce qui a trait au développement de la formation continue. Mentionnons que l'UQAM (notamment dans le domaine des sciences de la gestion) et l'Université

³⁵ AGEEFEP op.cit

de Sherbrooke (notamment dans le domaine des communications) reconnaissent des appellations à certains baccalauréats par cumul de certificats. Mentionnons toutefois que ce n'est pas le cas à l'Université McGill où trois certificats ne permettent pas d'obtenir un baccalauréat par cumul.

Au cours des dernières années, l'AGEEFEP a déploré à plusieurs reprises l'absence de consensus et de solutions à ce problème. Compte tenu de cette réalité et de la position adoptée par certains de nos concurrents, il faudra que l'université se penche à nouveau sur la question de la pertinence d'accorder une appellation spécifique à ses programmes de baccalauréat par cumul.

9.4. À retenir

- À l'Université de Montréal, la formation continue de 1^{er} cycle fait appel à un corps enseignant particulier, composé pour une très large majorité de chargés de cours attachés spécifiquement à la Faculté de l'éducation permanente.
- La formation continue est une donnée désormais incontournable. Elle s'inscrit dans la mission de formation de l'institution, constitue une voie de développement susceptible de lui apporter de nouvelles clientèles et comporte un potentiel de rentabilité dont il convient de tirer avantage.
- Une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis faciliterait l'accès aux études supérieures pour une part importante de la clientèle visée par les programmes de formation continue.
- Les baccalauréats par cumul de certificats gagneraient en notoriété si on leur attribuait une appellation plus représentative de leur contenu. Nos clientèles, de même que leurs employeurs, accueilleraient favorablement une précision accrue des appellations.

10. Aspects financiers

10.1. Contexte

Dans un contexte de sous-financement des universités, il n'est guère surprenant que le Conseil supérieur de l'Éducation fasse état d'un manque de ressources dans le secteur de la formation continue, tant pour les activités créditées que non créditées.

Pourtant, les services de formation continue sont des pôles de revenus pour les institutions, dont les profits servent à financer d'autres types d'activités ou de services au sein de ces mêmes institutions³⁶. Malgré un potentiel de contribution aux activités des unités, un sentiment de marginalisation et d'absence de valorisation semble donc exister chez les acteurs en formation continue au sein des universités.

³⁶ Charest, J. op.,cit

La Faculté de l'éducation permanente n'échappe pas à cet état d'esprit. Elle publiait en 2005 un document d'orientation stratégique³⁶ où on peut lire un passage sur la recherche de l'équilibre; sur la volonté d'y concilier la mission sociale et la mission économique et l'importance de contrer la dérive utilitariste. On y fait aussi état d'une volonté institutionnelle qui incite la Faculté à accroître ses revenus en faisant preuve de créativité tout en remettant en cause sa légitimité dans certains projets (DESS, bac qualifié) porteurs pour son développement.

10.2. Formation continue créditée

10.2.1. Financement de la FEP

Les règles de distribution budgétaire au crédit-étudiant qui s'appliquent à toutes les facultés de l'Université prévoient une augmentation en proportion des hausses régulières du taux pondéré de la subvention du ministère. La Faculté de l'éducation permanente fait cependant exception à cette règle. Le financement du crédit-étudiant y est de 70 \$ et ce depuis plus de dix ans. La Direction de l'Université a toutefois accepté de hausser le financement à 80 \$ du crédit étudiant à partir de l'année 2008-2009, pour toute hausse au-delà des 132 500 crédits atteints en 2007-2008. Malheureusement, la FEP n'a pu tirer avantage de cette bonification puisque ses activités ont, depuis, connu une baisse. Les réalisations estimées pour 2009-2010 se chiffrent à 124 562 crédits étudiants.

Dans le cas des programmes cogérés avec d'autres facultés, le financement au crédit étudiant est au tiers du financement régulier, soit 23,33 \$ du crédit. En 2009-2010, 2 883 crédits étudiants (sur un total de plus de 120 000 crédits étudiants) à la FEP sont ainsi financés. Les activités cogérées sont, à l'heure actuelle, moins importantes qu'elles ne l'ont été par le passé (5 622 crédits en 2005-2006)³⁷. Ce sont des activités pour lesquelles les chargés de cours sont généralement engagés par une autre unité de l'Université, la FEP s'occupant de la gestion académique et de l'organisation matérielle.

10.2.2. Au deuxième cycle

Le deuxième cycle est financé à un taux plus élevé par crédit étudiant que le premier cycle et ce, dans tous les secteurs. Cela dit, les programmes de formation continue y sont fréquentés par des étudiants inscrits, pour la grande majorité, à temps partiel; il faut donc plus d'étudiants admis pour assurer le nombre de EETC requis pour la rentabilité.

La rentabilité d'un DESS ou d'un microprogramme, dépend à la fois du secteur d'études, des besoins définis, de la clientèle pressentie, de sa structure et de son

³⁶ Azdouz R. op.cit

³⁷ Données de la FEP, 25 janvier 2010

personnel enseignant. Si l'on ne tient compte que de l'enseignement et d'un point de vue strictement comptable, les activités offertes par des chargés de cours sont certes plus rapidement rentabilisées que celles offertes par des professeurs, mais l'implication de ces derniers est nécessaire au 2^e cycle, tout comme celle de professionnels en exercice.

Une analyse approfondie des coûts et revenus est faite pour chaque projet de développement de programme, notamment dans l'unité et par le Comité de planification de l'Université. Ce dernier s'intéresse au plan de financement académique accompagnant le projet et s'assure de son réalisme avant de donner son aval.

Le financement plus élevé de ces programmes et les besoins de la clientèle à cet égard, expliquent l'engouement de la plupart des universités pour améliorer l'offre de services en formation continue de 2^e cycle.

10.3. Formation continue non créditée

10.3.1. Développement professionnel

Le comité a examiné le financement de la formation professionnelle non créditée à la FEP sur une période de onze années. Tout en remarquant que seules les dépenses directes y étaient comptabilisées (sans coûts d'infrastructure), force est de constater que, 4 années sur 11, le secteur a connu une perte financière. Les surplus les plus importants ont été réalisés en 1998-1999 et 1999-2000, années marquées par une nette volonté de la direction facultaire d'axer le développement des activités en fonction de la rentabilité des programmes.

Rapidement, deux types de formation non créditées sont apparues : une dite « publique », c'est-à-dire offerte à l'ensemble de la clientèle et une autre dite « sur mesure » proposée à des clientèles plus finement ciblées. La FEP concentre maintenant son offre de formation non créditée sur des activités élaborées sur mesure, l'offre publique s'étant avérée à l'usage assez peu rentable. Le service de la formation continue privilégie actuellement le maintien de relations d'affaires rentables avec des partenaires de longue date.

Par ailleurs, il semble qu'il soit difficile de concurrencer l'offre de service déployée par le secteur privé et que, même pour les activités de formation professionnelle, les coûts engendrés par la location de locaux et de services externes, jumelés à la concurrence de multiples acteurs sur le marché, rendent la tenue de telles activités plus difficiles à rentabiliser.

A l'heure actuelle, plusieurs établissements se questionnent sur l'opportunité de maintenir des offres de service en formation continue non créditée. Il semblerait

qu'entre 70 % et 80 % de l'offre publique en formation non créditée serait abolie parce que les universités n'y font pas leur frais³⁸.

Il existe cependant des exceptions. A l'École nationale d'administration publique³⁸ entre 1999-2000 et 2004-2005, la Direction du service aux organisations de l'école a multiplié ses revenus par six. Aujourd'hui, ceux-ci sont de l'ordre de 6 à 7 millions de dollars annuellement. Le profit net se situe entre 10 à 12 % de ce montant.

Ces résultats intéressants semblent reposer sur un certain nombre de facteurs, dont l'approche partenariale privilégiée par l'école. En vertu de cette approche, les personnes du milieu définissent leurs besoins avec les professionnels du Service qui sont des experts de processus et non de contenu. 85 % des activités offertes utilisent cette approche alors que seulement 15 % sont de type *clé en mains*. La Direction du service aux organisations de l'école est composée d'une douzaine de professionnels. Elle a spécifiquement pour mandat de promouvoir et de développer le volet formation non créditée de la mission institutionnelle. Ce type d'organisation et le nombre de personnes embauchées pour ces activités pourraient inspirer l'université si elle décidait éventuellement de favoriser le développement de ce secteur.

10.3.2. Activités culturelles

En dépit d'un déficit récurrent, les activités culturelles de l'Université (Belles Soirées) constituent une vitrine intéressante grâce à leur visibilité dans les médias, à leurs partenariats avec des organismes culturels de renom et au rayonnement des professeurs qui y participent à titre de conférenciers.

Pour les trois dernières années, le déficit a diminué; il est de l'ordre de 140 000 \$ en 2008-2009, du même ordre de grandeur ou un peu moins que le budget de fonctionnement. Les revenus couvrent les dépenses directes reliées aux activités ainsi qu'une partie des salaires de la directrice et des employés.

Cela dit, les Belles Soirées font davantage pour la notoriété de l'Institution que ne pourrait le faire une dépense publicitaire annuelle équivalente au budget de fonctionnement de l'unité.

A l'Université de Sherbrooke, une situation similaire semble prévaloir en ce qui touche l'*Université du 3^e âge*, qui présente des activités de même nature que celles offertes par les Belles Soirées, Ces activités sont données uniquement par des professeurs à la retraite, à qui l'on remet un cachet symbolique (environ 150 \$). Un comité de bénévoles se joint à eux pour la gestion.

³⁸ Landry C. op.cit

³⁸ Boisclair Michel. Des partenariats université-entreprise : un ingrédient essentiel à la qualité de la formation continue? Quelques éléments de réflexion pour l'action. Colloque de l'ACDEAULE, 2009.

10.4. À retenir

- Les activités de formation continue créditée de 1^{er} cycle sont un important pôle de revenus pour l'institution.
- Les profits dégagés annuellement par la FEP financent une partie des activités d'autres unités et services.
- Un financement insuffisant, combiné à une perception de concurrence interne entre les unités, se traduit souvent par un retard dans le développement de nouveaux programmes et la perte de clientèles vers d'autres institutions.
- Les activités de 2^e cycle sont mieux financées que celles de 1^{er} cycle mais attirent une clientèle moindre. Le développement de nouveaux DESS adaptés aux besoins de nos clientèles constituerait actuellement une voie de développement profitable.
- Les règles de financement actuellement en vigueur ne permettent pas à la FEP de bénéficier pleinement des revenus qu'elle génère. Une révision de ces règles, combiné à de nouvelles règles favorisant la collaboration entre les facultés disciplinaires et la FEP, pourrait favoriser la création de nouveaux programmes de formation continue au 2^e cycle.
- En formation continue non créditée, les universités n'arrivent pas à concurrencer le secteur privé. Un potentiel de rentabilité existe pourtant, comme le démontre l'exemple de l'ENAP qui dégage annuellement des profits significatifs.
- Les activités non créditées dites culturelles ne sont pas rentables sur un plan strictement financier mais assurent un rayonnement de l'Université et contribuent à son image de marque auprès du public.

11. Conclusions et recommandations

Recommandation 1

Les travaux du comité ont permis de constater le retard que l'Université de Montréal a pris en regard du développement de la formation continue par rapport à d'autres institutions du réseau universitaire québécois. Il y a urgence à ce que l'Université adopte une stratégie et consacre les moyens nécessaires pour que ce retard soit rapidement comblé, compte tenu des besoins importants de la société québécoise à ce niveau et de la place de notre Université dans le réseau. Les membres s'inquiètent de voir la formation continue relativement absente des priorités universitaires et de constater les obstacles qui en freinent le développement. Compte tenu de la situation, le comité recommande de :

Reconnaître au sein de la mission de l'Université le concept de formation tout au long de la vie et d'en faire une priorité.

Recommandation 2

Afin d'actualiser cette priorité en matière de formation continue non seulement au plan de la mission de l'Institution mais également au plan de sa structure de direction, le comité recommande de :

Confier de façon explicite la responsabilité du dossier de la formation continue à un vice-recteur ou un vice-recteur adjoint dont ce sera l'une des tâches principales.

Recommandation 3

Il sera important que chaque unité se positionne par rapport au développement de la formation continue dans sa discipline. En ce sens, un plan de développement en formation continue devra être élaboré et soutenu au niveau de chaque unité. Le porteur du dossier en formation continue à la direction de l'Université devra voir, de son côté, à l'élaboration d'un plan stratégique qui prendra en compte les plans d'actions facultaires en la matière. Le comité recommande de :

Adopter et de mettre en œuvre, de concert avec les unités, un plan orchestré de développement en formation continue à l'Université.

Recommandation 4

La relance du développement de la formation continue doit s'articuler autour de la complémentarité des unités. La relance sera le fruit de collaborations privilégiées misant sur la reconnaissance de la contribution de toutes les unités. Cette complémentarité s'exprimera par la mise en commun des expertises, qu'elles soient disciplinaires, pédagogiques, logistiques ou en recherche-développement. Pour assurer cette relance et faciliter une coordination harmonieuse et intégrée, le comité recommande de :

Mettre en place un comité ayant pour mandat de mettre en œuvre les recommandations du rapport ainsi que de promouvoir et de faciliter le développement de la formation continue. Ce comité regroupant, entre autres, les responsables facultaires en formation continue, serait présidé par le vice-recteur ou vice-recteur adjoint responsable du dossier de la formation continue et serait sous l'égide de la Commission des études de l'Université à qui il devrait faire rapport annuellement de ses activités. Le comité pourrait être créé pour une période minimale de trois ans au terme de laquelle sa pertinence pourrait être réévaluée.

Recommandation 5

Les règles de financement internes constituent un des obstacles majeurs au développement de la formation continue à l'Université de Montréal. Le financement attribué à la FEP pour le développement et l'implantation de programmes, l'absence d'incitatifs financiers pour supporter la collaboration inter facultaire et la perception d'une concurrence interne entre la FEP et les autres facultés, apparaissent comme hautement préjudiciables au développement de la formation continue, au sein de l'institution.

Afin d'assurer le développement harmonieux et stratégique de la formation continue, ces règles doivent être revues de manière à s'assurer que chacun des acteurs impliqués y trouve sa juste part. À ce sujet, le comité recommande de :

Revoir la formule de financement de la formation continue à l'Université de manière à promouvoir l'amélioration, le développement et l'implantation de programmes de premier et de deuxième cycle en formation continue. La nouvelle formule devrait reconnaître à chaque unité participante, sa contribution à la création et à l'implantation de programmes, ainsi qu'à la gestion et à l'offre de cours qui y sont reliées.

Recommandation 6

L'Université de Montréal a été une institution d'avant-garde en matière de formation continue par la mise en place de la Faculté de l'éducation permanente et l'implantation de plusieurs certificats de premier cycle multidisciplinaires répondant à des besoins émergents. Dans le contexte de la formation tout au long de la vie, on assiste à l'émergence de nouveaux besoins de formation pour les clientèles adultes et ce, particulièrement au deuxième cycle. La Faculté de l'éducation permanente a développé une expertise dans la mise en œuvre de programmes répondant aux besoins de clientèles adultes. L'Université devrait capitaliser sur cette expertise afin de mieux desservir les nouveaux besoins des adultes en formation continue et d'assurer la continuité dans l'offre de formation pour les clientèles adultes déjà inscrites à un programme de premier cycle. Tout en encourageant les unités à développer leur plein potentiel dans ce secteur, le comité recommande de :

Permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de DESS et de microprogrammes de 2^e cycle, multidisciplinaires, répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.

Recommandation 7

Les certificats de premier cycle connaissent présentement dans l'ensemble du réseau universitaire québécois et à l'Université de Montréal, une baisse de fréquentation; par ailleurs, ils représentent toujours 10 % de l'ensemble des crédits étudiants de l'Université et 20 % de ses nouveaux inscrits. Les microprogrammes de 2^e cycle et les DESS ont connu, à l'Université de Montréal, une croissance importante entre 1997-1998 et 2005-2006. Le nombre des nouveaux inscrits se situe à 1 148 en 2008-2009, malgré l'augmentation du nombre de programmes. En effet, alors qu'on comptait 36 DESS et 50 microprogrammes en 2003-2004, on dénombrait en 2008-2009 62 DESS et 48 microprogrammes. On constate, par ailleurs, que seulement 2 microprogrammes de 2^e cycle et 7 DESS génèrent plus de 500 crédits étudiants en 2008-2009. Devant cette situation, en plus du contrôle de qualité effectué lors de l'évaluation statutaire des programmes, le comité recommande aux unités de :

Se doter d'un processus assurant le contrôle de la qualité de ses programmes de formation continue, visant l'amélioration continue et la validation continue de leur pertinence et de procéder à des opérations de consolidation, de transformation, de modification, ou de collaboration avec d'autres unités, le cas échéant.

Recommandation 8

Plusieurs institutions universitaires du réseau reconnaissent des appellations aux baccalauréats par cumul de certificats. L'Université de Montréal avait pris des engagements à cet égard qu'elle n'a pas encore tenus, malgré des rappels insistants de sa clientèle étudiante. Afin d'assurer une place concurrentielle à l'Université de Montréal dans le réseau universitaire québécois, de mieux desservir la clientèle adulte de l'Université et de donner suite aux recommandations de la SCPC de décembre 1988, le comité recommande de

Actualiser les recommandations visant la création de baccalauréats par cumul avec appellation et d'y donner suite dans les plus brefs délais.

Recommandation 9

Sauf exception, la formation continue offerte à l'Université de Montréal est largement de type « crédit ». Si ce type de formation continue offre des avantages certains, il n'en demeure pas moins que certaines clientèles adultes préfèrent des formations qui répondent à des besoins professionnels précis et qui ne nécessitent ni évaluation, ni l'attribution de crédits universitaires. Ces clientèles se tournent actuellement vers des ressources privées, des ordres professionnels ou d'autres institutions d'enseignement supérieur pour combler leurs besoins de formation. Par ailleurs, au Québec, la loi 90 oblige les entreprises d'une certaine taille à consacrer 1% de leur masse salariale à la formation de leurs employés. Compte tenu des besoins ponctuels de nos diplômés, d'un environnement législatif favorable, de l'expertise reconnue de l'Université et du désir de celle-ci de partager cette expertise avec les praticiens du milieu et de créer en cette matière des ponts avec ceux-ci, le comité recommande à chaque unité de :

Évaluer systématiquement, à l'occasion de l'élaboration de son plan de formation continue, l'opportunité d'inclure une offre de formation continue non créditée et, si pertinent, de développer des activités en ce sens pour des clientèles ciblées, en lien avec les besoins exprimés par les milieux de travail, les entreprises, les organisations et les ordres professionnels.

Recommandation 10

Compte tenu de l'importance grandissante du concept de formation tout au long de la vie pour la mission de l'Université et considérant que les professeurs sont les acteurs privilégiés dans la réalisation de celle-ci, le comité recommande de :

Reconnaître la formation continue non créditée comme pouvant faire partie de la tâche professorale, notamment dans les mécanismes de promotion de la carrière professorale.

Recommandation 11

Le concept de formation continue tout au long de la vie sous-entend que l'apprentissage s'acquiert non seulement dans des institutions d'enseignement reconnues mais également tout au long du cheminement personnel. Le nombre d'étudiants universitaires ayant des formations et des expériences significatives acquises ici ou à l'étranger, va en se multipliant. Compte tenu de la volonté de l'Université d'offrir à ses étudiants une formation respectueuse de leur cheminement académique et professionnel et compte tenu des besoins et des demandes exprimées par la clientèle à ce sujet, le comité recommande de :

Se pencher sur la nécessité d'adopter une politique de reconnaissance des acquis qui répondra aux besoins exprimés.

Recommandation 12

Le recensement des activités de formation continue à l'Université a permis d'en réaliser l'importance, la diversité et la qualité. Le comité a pu faire le constat que l'information relative à ses activités était présentée de façon fragmentée. Afin de reconnaître les expertises et les réalisations de toutes les unités en matière de formation continue et de le refléter dans la communauté, le comité recommande de :

Mettre en place les outils qui permettront d'assurer une visibilité dynamique et intégrée de l'ensemble des activités de l'Université en formation continue et développer une marque U de M en formation continue.

Recommandation 13

Pour s'assurer qu'elle remplisse adéquatement sa mission, Il est fondamental que l'Université puisse faire le pont entre le développement des nouveaux savoirs et leur application sur le terrain. Pour ce faire, elle doit être sensible aux besoins exprimés par les différents acteurs de la société et s'impliquer auprès des instances et des organismes pertinents en matière de formation de la main d'œuvre et d'éducation des adultes. Afin de rendre compte de la volonté de l'Université de contribuer au mieux être de la communauté et d'échanger avec les milieux où les savoirs sont utilisés, le comité recommande de :

Accroître la présence et l'implication de l'Université au sein des organismes et des instances qui s'intéressent à la formation de la main d'œuvre et à l'éducation des adultes et encourager les unités à faire de même.

Recommandation 14

Parmi les objectifs retenus par le Livre blanc en ce qui a trait à la formation continue, la diversification des modalités de formation occupe une place privilégiée. Dans le réseau universitaire québécois francophone, formation continue, formation hors campus et développement sont intimement liés. À l'Université de Montréal, près du tiers des crédits étudiants en formation continue sont générés par l'enseignement à distance et par des activités prenant place hors du campus principal. En effet, notre institution a l'avantage de pouvoir offrir des programmes non seulement sur son campus principal, mais également dans ses campus situés à Laval, Longueuil et Lanaudière. L'Université dispose également de campus spécialisés à St-Hyacinthe (médecine vétérinaire) et en Mauricie (médecine). Par contre, après avoir connu des périodes de croissances importantes, le nombre de crédits générés par l'enseignement en dehors du campus principal et à distance est demeuré relativement stable au cours des dernières années. Le comité recommande de:

Favoriser, lorsque la demande le justifie, le développement de l'offre de programmes dans tous les campus régionaux, incluant des DESS et mettre en place les moyens appropriés pour développer l'éducation à distance.

12. Annexes

ANNEXE 1 : **Historique de la FEP**

De 1952 à 1975

Créé en 1952, le Service de l'extension de l'enseignement avait pour mandat de desservir la clientèle adulte au sein de l'Université de Montréal. Le rapport annuel du Service pour l'année 1965-1966 rapporte la forte popularité des cours de langue française destinés aux anglophones. On offre aussi à cette époque des cours de perfectionnement pour les embaumeurs, un cours pratique de perfectionnement pour les assureurs vie, un stage d'études sur la sécurité routière, des journées d'études fiscales en collaboration avec la *Canadian Tax Foundation* et des cours de droit municipal pour les fonctionnaires municipaux. Pour cette année universitaire, le Service propose alors 121 cours et le nombre d'inscriptions est de 6651.¹ À partir de 1968, le Service de l'éducation permanente (SEP) a pris la relève et ce, jusqu'à la création de la FEP en 1975. Notons que le dynamisme du SEP a été à l'origine, notamment, de la formule des certificats, qui a été reprise ensuite par les autres universités du Québec.

Déjà en 1972, alors que le SEP et d'autres facultés étaient engagés dans l'éducation des adultes, la nécessité de mettre sur pied un organisme supra facultaire de coordination de toutes les activités en matière d'éducation des adultes avait été soulevée, sans que cette préoccupation n'ait conduit à des suites concrètes.

En 1974, la Commission des études met en place un Comité de l'éducation continue. Ce comité a pour mandat de conseiller la Commission sur toute question relative aux objectifs à poursuivre en matière d'éducation continue et aux moyens à prendre pour les réaliser. Le Comité, inactif pendant quelques années, est aboli le 19 octobre 1999.

La création de la Faculté de l'éducation permanente

Soucieuse d'intégrer les activités de formation destinées aux étudiants adultes à sa structure organisationnelle, l'Université crée en 1975 la Faculté de l'éducation permanente.

Le modèle d'organisation retenu est donc celui d'une faculté, distincte des autres par la spécificité de son mandat. Un modèle plus transversal, à l'image d'une direction ou d'une faculté comme celle des études supérieures, est écarté.

Au départ, la juridiction de la FEP est circonscrite uniquement au premier cycle en raison de l'importance de consolider et d'harmoniser toutes les activités destinées à cette clientèle avant d'aborder celles des cycles supérieurs.

¹ Forum, 13 janvier 2008, La petite histoire des grandes facultés, sur le Site Web des archives de l'Université à l'adresse suivante : <http://www.nouvelles.umontreal.ca/archives/2007-2008/content/view/791/220/index.html>

De nos jours, la Faculté de l'éducation permanente accueille annuellement plus de 10 000 étudiants. Différents aspects organisationnels relatifs à la création de la FEP sont traités plus en détail au chapitre 11 du rapport.

Le Rapport Boucher

Déposé à l'Assemblée universitaire en 1980, le Rapport Boucher² constituait en quelque sorte une première évaluation de la Faculté de l'éducation permanente. Le rapport faisait ressortir deux grandes tendances ou attitudes au sein de l'institution sur la place de la FEP dans l'Université. La première reconnaissant à chaque faculté la juridiction et la responsabilité complètes dans sa discipline ou son champ d'études, dont celles relatives aux étudiants adultes ; la seconde insistant sur les besoins propres des étudiants adultes. Sans faire de choix entre ces deux positions, le rapport recommandait à la direction de l'Université la formulation d'une politique claire et vigoureuse en matière d'éducation des adultes et d'éducation permanente.

Notons par ailleurs que le rapport examinait la possibilité d'apporter des modifications aux structures responsables de l'éducation permanente et, notamment, celle de créer une assemblée facultaire à la FEP. Par la suite, cette recommandation fût reprise par le Conseil de la FEP en mars 1982.³

Le Rapport Ménard

Une fois les délibérations concernant le Rapport Boucher complétées, l'Assemblée universitaire demandait au recteur de préciser les orientations de l'Université en ce qui a trait à l'éducation permanente. Ce mandat fût alors confié au vice-recteur aux études qui, dans son rapport déposé en 1982 précise trois niveaux d'orientation, l'une touchant l'éducation permanente, une autre concernant l'éducation des adultes et la dernière traitant des modalités de mise en application.

En ce qui a trait au premier niveau d'orientation, l'Université reconnaît qu'elle entend poursuivre parmi ses orientations générales, l'intégration de l'éducation permanente à ses structures, notamment par la mise en place de régimes pédagogiques adaptés. Relativement à l'orientation concernant l'éducation des adultes, le rapport reconnaît que la contribution la plus spécifique de l'Université à l'éducation des adultes se fonde sur une volonté de favoriser pour le plus grand nombre possible de citoyens l'accès à un enseignement universitaire de qualité, pas uniquement ceux appartenant à la couche la plus jeune de la population.

Au niveau des modalités de mise en œuvre, le rapport fait ainsi état de résultats très positifs atteints en 10 ans à la suite de la mise en place de la FEP (nombre d'étudiants adultes, diversité des programmes et des activités, la prospection de

² A-155/19/88, (3e version, adoptée le 1er février 1980).

³ E111/CONFEP/69/Dél. 5.

besoins et de clientèles nouvelles, etc.). On recommande alors d'investir dans l'amélioration du fonctionnement de la structure existante plutôt que d'en adopter de nouvelles, sans avoir l'assurance d'un meilleur fonctionnement avec une structure différente.

En 1985, le Comité de planification adoptait la recommandation de son Sous-comité des structures académiques à l'effet de ne pas approuver la création d'une assemblée facultaire à la FEP. L'absence d'un corps professoral à la FEP et la participation marginale des professeurs réguliers de l'Université à ses enseignements faisaient partie des arguments à l'encontre de sa création.

En janvier 1986, à la suite de l'étude du Rapport Ménard, l'Assemblée universitaire confirmait la responsabilité première des unités dans leur champ de compétences respectif, le rôle de suppléance de la FEP à l'égard des étudiants adultes et le rôle de la FEP en ce qui a trait au développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes dans l'Université, en collaboration avec les autres facultés.

Rapport du Conseil des universités sur la formation courte (1985) et réponse de l'Université

Dans un rapport publié en 1985, le Conseil des universités du Québec remet en question la valeur de la formation offerte aux adultes dans le cadre des programmes courts, qu'il s'agisse des certificats ou des baccalauréats par cumul.⁴

Pour répondre à ces critiques jugées largement infondées, l'Université de Montréal avait alors décidé d'émettre des appellations spécifiques aux baccalauréats par cumul. L'engagement de la direction de l'Université en faveur de cette réforme ne s'est cependant pas concrétisé. Le dossier des baccalauréats avec appellation a occupé les instances de l'Université entre 1986 et 1988. La problématique de ce dossier est expliquée, en détail, au chapitre 9 portant sur certains aspects qualitatifs de la formation continue.

Rapport GRÉPI

En 1996, face à une situation financière difficile, le Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles (GRÉPI) recommandait, notamment, dans son rapport, un développement beaucoup plus intensif des programmes de formation continue de deuxième cycle. Pour donner suite à cette recommandation, la Faculté des études supérieures (FES) publiait son *Programme cadre de formation continue aux cycles supérieurs*⁵, en octobre 1997. Également, à la suite du GRÉPI, un Plan d'affaires en matière de formation professionnelle continue a été élaboré par le vice rectorat à l'enseignement en 1996.

⁴ A-21/260/261.

⁵ On retrouve ce document sur le site web de la FESP à l'adresse suivante <http://www.fesp.umontreal.ca/Fichiers/programmecadre.pdf>

À partir de l'année 1997-1998, l'Université se donnait véritablement comme objectif prioritaire de développer la formation continue aux cycles supérieurs.⁶ Plusieurs programmes de formation continue au deuxième cycle, DESS et microprogrammes, ont été créés et implantés afin de mieux répondre aux besoins de clientèles diversifiées. Malgré certaines initiatives de la FEP sur ce terrain, dans le prolongement de certificats existants, aucun DESS n'y est implanté.

Campus régionaux

En 1972, dans un Rapport sur l'éducation permanente à l'Université de Montréal, on fait mention d'une multiplication des activités en dehors du campus principal⁷. Ce type d'activités se développe d'abord dans certaines unités, particulièrement au Service de l'éducation permanente et par la suite à la FEP. En 1980, on décompte 70 groupes-cours dans les campus régionaux dans les programmes de la FEP et d'autres en Sciences de l'éducation et en Théologie⁸.

En 1999, le premier campus régional est créé à Longueuil alors que l'Université met en place un Bureau de l'enseignement régional qui assume aujourd'hui sous la bannière UdeM, la gestion des campus de Lanaudière, Laval, Longueuil et Québec. La construction d'un édifice pour le Campus de Laval, dont le mandat ne se limite plus à la formation continue, vient de démarrer en octobre 2009.

Formation non créditée

L'histoire de la formation créditée est relativement facile à retrouver à l'aide notamment des archives des différentes instances. Il n'en va pas de même pour la formation non créditée car celle-ci n'est pas encadrée par les décisions des instances universitaires de sorte que chaque unité est, pour ainsi dire, laissée libre d'intervenir dans ce secteur.

Dans l'ensemble, le temps et les ressources des unités sont consacrés en quasi totalité aux activités créditées; mais quelques exceptions sont apparues au fil des ans en matière de formation non créditée. En 1964, la Faculté de médecine crée le Service d'éducation médicale qui devient, à partir de 1967, le Bureau d'éducation médicale. On y propose des activités éducatives destinées aux 15,000 médecins de la province et aux professionnels des autres secteurs des sciences de la santé. En 1999, la Faculté de médecine crée un vice-décanat à la formation professionnelle continue qui devient en 2008, le vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu. À l'heure actuelle, les activités proprement dites de formation professionnelle continue sont sous la responsabilité d'une direction du développement professionnel continu (DPC) intégré au nouveau Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé (CPASS). Au-delà du savoir et des habiletés, le DPC doit viser à l'application, à l'intégration et au maintien des

⁶ Rapport sur la formation continue aux cycles supérieurs de mai 2005 (Rapport CONFES 2005), p.1.

⁷ A3/1602, p. 6.

⁸ E111/CONFEP/51/doc 2, p. 3.

compétences scientifiques dans la pratique professionnelle immédiate. Des développements similaires se sont produits à la Faculté de médecine vétérinaire, à la Faculté de médecine dentaire et à l'École d'optométrie.

Un autre type d'activité non créditée se développe à partir de 1978 : les activités d'enseignement culturel. Lancées par la FEP pour répondre aux besoins de la clientèle adulte en cette matière, ces activités, mieux connues sous le nom de « Belles Soirées » ont pour rôle premier de diffuser les connaissances universitaires auprès d'un vaste public. Les activités culturelles relèvent, depuis 2004, du vice-rectorat au développement et aux relations avec les diplômés.

Enfin, en 1985, le Service aux entreprises de la FEP est mis sur pied dans le but de répondre à un besoin émergent : celui d'offrir des formations répondant à des besoins davantage ponctuels à une clientèle d'affaire spécifique. En 1991, suite à une réorganisation, le Service aux entreprises devient le Service de formation continue.

ANNEXE 2 :

Sommaire des activités de formation continue dans les facultés (automne 2009)

Aménagement : selon la direction de l'unité et nonobstant l'existence de trois DESS, il y a beaucoup à faire et une aide de l'institution serait fort utile pour toutes les unités de la Faculté. On pourrait par exemple étudier la possibilité d'offrir un DESS pour les architectes qui veulent se former par rapport au design urbain.

En ce qui a trait à la formation continue non créditée, il arrive que les professeurs participent à des offres de formation en lien avec leur ordre professionnel; généralement, l'unité n'est pas impliquée.

Arts et sciences : c'est plutôt de la formation continue créditée qui est offerte, tant au 1^{er} cycle par le biais des mineurs et des modules, qu'au 2^e cycle, par le biais des DESS et des microprogrammes.

Dans plusieurs unités, notamment au département de psychologie, des professeurs participent à des offres de formation continue non créditée en lien avec leur ordre professionnel mais sans lien avec leur unité respective.

Au niveau du site web, on peut voir des offres de formation continue non créditée à l'École de bibliothéconomie et au CÉRIUM via ses écoles d'été.

Droit: la formation continue créditée est offerte, la formation non créditée est en développement. C'est une priorité pour le doyen.

Le Barreau va être l'accréditeur et la Faculté sera le pourvoyeur et l'un des concepteurs. La formation ainsi conçue sera soumise au Barreau pour accréditation. Le dossier progresse au sein de l'unité qui ne semble pas pour l'instant avoir besoin d'une aide de l'Institution.

Éducation permanente : formation continue créditée et non créditée sont offertes.

Études supérieures et postdoctorales : il y a une offre en formation créditée par le biais des séminaires PLU (communication orale, communication scientifique écrite, etc.) et en formation non créditée pour les professeurs, touchant l'encadrement aux cycles supérieurs (en lien avec le CEFES).

Kinésiologie : formation continue créditée et non créditée sont offertes.

En ce qui a trait à la formation créditée: on retrouve de la clientèle post bac et en provenance du milieu du travail dans le microprogramme, le DESS et la MScKin.

De la formation non créditée est offerte à la Fédération des kinésiologues. Il y a aussi un partenariat avec l'Institut national de formation des entraîneurs. D'autres formations sont offertes (formation en médecine dentaire sur l'économie du geste, en chirurgie sur la posture). Il y a un engagement à continuer. Les activités non créditées ne font pas partie de la charge professorale. Une aide de l'Institution, au niveau de la logistique d'organisation, pourrait être utile.

Médecine : La plupart des départements cliniques offrent des activités de formation continue non créditées. La concurrence est cependant vive de la part des autres universités et des fédérations médicales. Les bénéfices reliés à ces activités ont été réduits ces dernières années en raison des coûts élevés d'organisation. La formation non créditée est en développement dans les écoles des sciences de la santé, mais les ordres professionnels sont présents sur le marché.

Médecine dentaire : formation continue créditée et non créditée sont offertes.

Médecine vétérinaire : formation continue créditée et non créditée sont offertes.

Musique : des formations continues créditées sont offertes (mineures et DESS); l'unité souhaite développer également la formation non créditée au bénéfice des diplômés.

Optométrie : formation continue créditée et non créditée sont offertes.

L'offre en formation non créditée est importante. Elle est faite par une organisation autonome dont la gestion est assumée conjointement par l'unité et l'ordre professionnel. Il y a une infrastructure organisée et rentable et on utilise les facilités de l'Université pour l'offre de formation. Certaines formations sont offertes à distance. On note que l'École d'optométrie est unique au Québec.

Pharmacie : c'est de la formation continue créditée qui est offerte. L'an passé, 65 jours de formation ont été donnés. Le doyen pense en offrir davantage l'an prochain. Des formations sont offertes notamment à Laval et dans Lanaudière. La formation dure 7 heures, un travail préparatoire est requis et une évaluation est faite: généralement, une demi-journée porte sur la théorie et l'autre demi-journée, sur la pratique. Le coût pour un cours de 1 crédit est de 300 \$, incluant les droits de scolarité, les coûts du repas et du matériel pédagogique. Le modèle est développé avec l'industrie pharmaceutique, il faut que le produit soit adapté à ses besoins. Ces activités créditées sont incluses dans la charge professorale des professeurs de l'unité.

Santé publique : les transferts de responsabilités n'ont pas encore été faits en ce qui a trait à l'École de santé publique, nouvellement créée.

Sciences de l'éducation : c'est de la formation continue créditée qui est offerte. Des professeurs de l'unité participent à des activités de formation continue non créditée mais sans l'implication de l'unité elle-même: certaines offres ponctuelles ont déjà été faites par l'unité. Il est mentionné qu'en matière d'éducation, le MELS a mis en place des tables de concertation où les besoins sont définis. La formation professionnelle continue y est ainsi définie en collaboration avec le milieu.

Sciences infirmières : une importante formation créditée offerte: mineure, certificats, modules, DESS, microprogramme de 2^e cycle et diplôme complémentaire. La formation non-créditée est en développement, notamment en lien avec l'ordre professionnel.

Théologie : cette unité a une offre aux deux cycles sur le campus principal et dans les campus régionaux : certificats, modules, mineures, DESS et microprogrammes de 2^e cycle. La nouvelle équipe qui entre en fonction est intéressée à développer la formation non-créditée. On souhaite également mettre sur pied une formation pour les enseignants du nouveau cours d'éthique et société, au secondaire.